

CHARTRE DU CO GOUBING

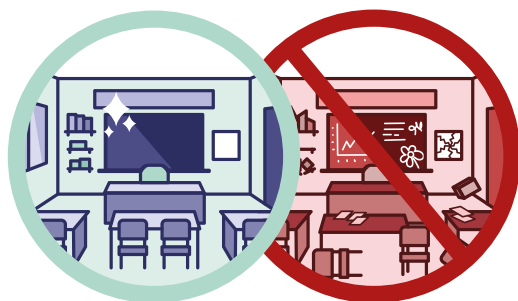
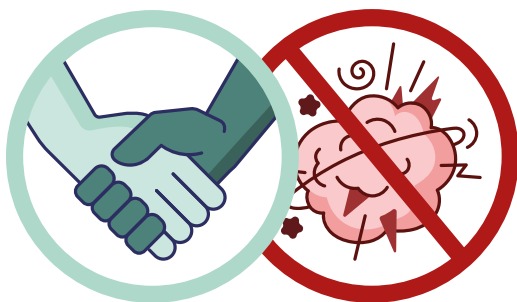


Dispositifs numériques

- Dès l'entrée dans le périmètre de l'école, sur le temps scolaire, les dispositifs numériques doivent être éteints et rangés dans les affaires personnelles de l'élève de manière à ne pas être visible.
- Les réseaux sociaux sont formellement interdits dans le cadre scolaire.

Comportement

- Les élèves font preuve en toute circonstance de respect tant envers les responsables de l'école, les enseignants et le personnel de l'école, qu'envers leurs camarades.
- Ils s'abstiennent de toute violence physique ou verbale.
- Ils respectent les règles de discipline et de conduite prévues par la présente charte.



Ordre et propreté

- Les élèves sont responsables des locaux mis à leur disposition. En cas de dégâts, les réparations sont à la charge de leurs représentants légaux.
- Ils sont responsables de garder l'école propre et rangée.
- À la fin de chaque cours: nettoyage du tableau et rangement de la salle.
- En fin de journée: fermeture des stores.
- Mercredi midi et vendredi soir: fermeture des stores et rangement des chaises sur les tables.